

FICHE DE CONFIRMATION DE RÉGIME À LA CANTINE MATERNELLE - PRIMAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Indiquer le régime en complétant ce document à remettre à l'enseignant(e) pour le **mardi 3 septembre**.
Les changements de régime (imprimé à demander à la Direction) ne sont possibles qu'à l'issue des vacances de Noël ou d'hiver. Des régularisations sur les repas facturés sont réalisées en fin d'année en fonction de la date de fin des cours, des absences pour sorties ou voyages éducatifs et des absences pour maladie sur présentation du certificat médical à transmettre à la direction.

Nom Prénom

Classe Établissement

Quotient familial CAF

< 509 (attestation du mois d'août à fournir dès la rentrée à la directrice de l'école : repas à 1 euro)

DEMI-PENSIONNAIRE

Case à cocher

**Forfait 4 repas par semaine
(facturé en octobre).**

Tarif : 3,55 euros / par repas

EXTERNE

Case à cocher

**Rappel : le paiement en ligne est
privilegié sur le site école directe.**

Tarif : 3,60 euros / par repas

Fait à : Le

Signature des parents :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)